

COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L’ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du Mardi 29 Mars 2022



EXTRAIT N° 2022.00062 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Nombre de membres :**

↪ en exercice : 60  
↪ présents : 47  
↪ représentés : 11

**Date de convocation :**

Mercredi 23 Mars 2022

**Secrétaire de séance :**

Rémi RAHER

L’an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mars à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération de la Région Nazairienne et de l’Estuaire s’est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

**Etaients présents :**

**BESNE :** Mme Sylvie CAUCHIE, M. Tony LE PEN  
**DONGES :** M. François CHENEAU, Mme Magalie PIED, M. Daniel SIMON, Mme Alice MARTIENNE  
**LA CHAPELLE-DES-MARAIS :** M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL  
**MONTOIR-DE-BRETAGNE :** M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN  
**PORNICHET :** M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, M. Rémi RAHER, Mme Nicole DESSAUVAGES, M. Stéphane CAUCHY, M. Yannick JOUBERT  
**SAINT-ANDRE-DES-EAUX :** Mme Catherine LUNGART, M. Pascal HASPOT, M. Mathieu COENT  
**SAINT-JOACHIM :** M. Roger VEILLAUD  
**SAINT-MALO-DE-GUERSAC :** M. Jean-Michel CRAND, Mme Lydia MEIGNEN  
**SAINT-NAZAIRE :** M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Gaëlle BENIZE (visio), M. Alain MANARA, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Christophe COTTA, M. Xavier PERRIN, M. Alain GEFFROY, Mme Béatrice PRIOU, Mme Emmanuelle BIZEUL, Mme Céline PAILLARD, Mme Dominique TRIGODET, Mme Maribel LETANG-MARTIN, Mme Julia MOREAU, Mme Martine DARDILLAC, M. Dennis OCTOR, M. Michel RAY, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC, Mme Noëlle RUBEAUD, M. Gwénoé PERONNO, Mme Capucine HAURAY, M. Philippe CAILLAUD (visio)

**Absents représentés :**

**MONTOIR-DE-BRETAGNE :** M. Pascal PLISSONNEAU donne pouvoir à M. Michel MOLIN  
**SAINT-JOACHIM :** Mme Marie Anne HALGAND donne pouvoir à M. Roger VEILLAUD  
**SAINT-NAZAIRE :** Mme Lydie MAHE donne pouvoir à M. Eric PROVOST, M. Jean Luc SECHET donne pouvoir à M. Alain GEFFROY, M. Jean Luc GUYODO donne pouvoir à M. Eddy LE CLERC, Mme Pascale HASSANE donne pouvoir à Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Olivier BLECON donne pouvoir à M. Gwénoé PERONNO, Mme Hanane REBIHA donne pouvoir à M. Gwénoé PERONNO  
**TRIGNAC :** M. Claude AUFORT donne pouvoir à M. Jean-Michel CRAND, M. Jean Louis LELIEVRE donne pouvoir à M. Alain MANARA, M. David PELON donne pouvoir à M. Thierry NOGUET

**Absents excusés :**

**TRIGNAC :** Mme Dominique MAHE-VINCE, Mme Véronique JULIOT

**Commission :** Commission Habitat et Logement

**Objet :** Plateforme de rénovation énergétique de la CARENE – Convention cadre avec l’association ALISEE - Avenant n°2 - Approbation et autorisation de signature

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE****Séance du Conseil Communautaire du Mardi 29 Mars 2022**

**Commission** : Commission Habitat et Logement

**Objet** : Plateforme de rénovation énergétique de la CARENE – Convention cadre avec l'association ALISEE - Avenant n°2 - Approbation et autorisation de signature

**Franck HERVY, Vice-président,**

Expose,

Par délibération du 15 décembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé le principe d'une candidature auprès de la Région pour bénéficier des financements relatifs à l'organisation d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) selon une nouvelle configuration.

Par délibération du 09 février 2021, le Conseil communautaire a approuvé le soutien à l'espace conseil FAIRE de Loire-Atlantique, porté par l'association Alisée pour mettre en œuvre les actions d'incitation à la rénovation énergétique performante, d'accompagnement des ménages et de mobilisation des professionnels, ainsi que la convention cadre afférente.

Après des périodes de tests qui nous ont permis d'identifier des voies d'amélioration, un avenant n°1 a été approuvé par décision du Conseil communautaire en date du 22 novembre 2021 notifié le 23 novembre 2021, et portant sur d'un montant de 2 280 € afin d'ajuster la convention sur le volet « mobilisation des professionnels » et sur les temps dédiés à la coordination et au suivi.

L'année 2021 a été en demi-teinte. Si nos résultats sont plutôt encourageants (1<sup>er</sup> territoire de Loire-Atlantique en terme de primo-conseils téléphoniques, d'audit énergétique et d'accompagnement aux travaux – rapportés à 1000 habitants), nous avons cependant constaté une dégradation du service proposé, notamment sur le taux d'appels pris par les téléconseillers.

Parallèlement, le déploiement de PTRE au sein des autres EPCI du département avec lesquels nous mutualisons des outils, s'est fait très progressivement et n'a pas permis l'optimisation des moyens escomptés.

L'association ALISEE nous propose pour 2022, une réévaluation de la convention pour atteindre les résultats contractualisés avec la Région des Pays de la Loire, quantitativement et qualitativement.

Les modifications les plus importantes portent sur le renforcement de la mission de primo-conseils téléphonique, ainsi que sur l'accompagnement et la mobilisation des professionnels.

L'avenant n°2 à la convention cadre, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, porte ainsi la subvention de la CARENE de 128 322 € annuel à un montant de 177 500 €, mais supprime l'aide en nature, valorisée à hauteur de 2 000 € chaque année.

Une réévaluation des financements et la montée en puissance des actes de conseil et d'accompagnement des particuliers valorisables, compensent en partie l'augmentation.

Le financement attendu est estimé à 113 500 €, €, dans le cadre du dispositif de financement du SARE, contractualisé avec la Région Pays de la Loire pour la période 2021-2023. Il correspond à la valorisation des actes réalisés par la PTRE en 2022 au titre des CEE et à la part 2022 de financement de la Région (fixe et variable).

En conséquence, je vous demande mes chers collègues de bien vouloir :

- Approuver l'avenant n°2 à la convention cadre de soutien de la CARENE à l'animation de l'Espace Conseil FAIRE de Loire Atlantique tel que joint à la présente délibération,
- Autoriser le Président ou son représentant à signer le dit avenant.

Les crédits nécessaires et les recettes attendues ont été inscrites au Budget Principal 2022 – Autorisation de Programme n°17.

Le Président,  
David SAMZUN

**Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :**  
**ADOpte A L'UNANIMITE**